

Article 21 du Règlement
REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
 L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SORT DES JUIFS EN UNION SOVIÉTIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il y a lieu aujourd'hui de nous rappeler notre engagement envers les principes fondamentaux des droits et libertés civiles pour tous. C'est aujourd'hui le troisième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne. Malheureusement, on continue à violer ces grands principes un peu partout dans le monde, et surtout en Union soviétique et dans les pays soumis à son influence. C'est l'occasion toute choisie aujourd'hui d'insister sur le respect des dispositions relatives aux droits de la personne des Accords d'Helsinki, qui ont été signés en 1975 par 35 pays, dont le Canada, les États-Unis, l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est.

Les signataires de ces Accords se sont engagés à respecter «les libertés fondamentales, y compris les libertés de pensée, de conscience, de culte et de croyance». Les dispositions relatives à la liberté des contacts humains et aux droits de réunification des familles sont particulièrement importantes.

En prévision de la conférence sur les droits de la personne qui se tiendra à Ottawa en mai prochain, et en ce jour spécial, il semble approprié d'attirer l'attention de la Chambre sur le sort de plus en plus pénible des Juifs soviétiques qui veulent émigrer pour aller rejoindre les membres de leur famille ou qui réclament le droit de garder leur identité religieuse dans leur patrie. Il importe que nos représentants insistent auprès de l'Union soviétique sur l'urgence de la situation et sur la nécessité de mettre un terme à la prolifération de documentation antisémite officielle. Les Juifs sont harcelés non pour ce qu'ils font mais pour ce qu'ils sont. Décembre est le mois de la solidarité internationale à l'égard des Juifs de l'Union soviétique. Ils ont besoin de l'appui des Canadiens.

M. le Président: Je regrette de devoir informer la députée que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SITUATION DES ENSEIGNANTS DE L'HÉBREU EN URSS

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à signaler à la Chambre et au pays que c'est aujourd'hui un jour important pour les citoyens du monde qui reconnaissent et apprécient les droits de chacune des personnes qui composent collectivement la race humaine. C'est dans ce contexte que je veux faire une déclaration au nom des enseignants de l'hébreu persécutés en U.R.S.S.

Le 10 décembre marque l'anniversaire de la ratification de la Déclaration internationale des droits de l'homme dont l'Union soviétique est signataire. En ce jour consacré aux droits de la personne, neuf Juifs soviétiques sont accusés du crime d'avoir enseigné l'hébreu. Ce droit fondamental de

transmettre sa propre langue et sa propre culture n'est refusé qu'aux citoyens soviétiques de nationalité juive.

Des Canadiens inquiets de toutes les régions du pays font jeûne aujourd'hui par solidarité avec des centaines de Juifs soviétiques qui ont maintenant entrepris des grèves rotatives de la faim en guise de protestation et de réaction courageuse à la dernière campagne entreprise par les autorités soviétiques pour détruire la culture juive.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de l'Industrie (M. Stevens) a dévoilé l'existence d'un nouveau programme appelé Investissement Canada. Il annonçait du même coup que dorénavant le Canada est désireux de faire des affaires. J'ai quelques conseils à lui donner cet après-midi. J'espère qu'il ne s'est pas inspiré de la Saskatchewan. Grant Devine, premier ministre conservateur de ma province, possède lui aussi un programme qui invite les investissements.

Toutefois, en deux ans et demi, cette mesure a été catastrophique pour les gens de la Saskatchewan. Pendant cette période, le chômage a doublé et le nombre d'assistés sociaux a monté en flèche. D'avril 1982 à septembre 1984, la proportion des personnes inscrites au bien-être social parce qu'elles ne trouvent pas d'emploi dans la province a grimpé d'environ 73 p. 100. La proportion d'assistés sociaux a augmenté globalement de 22 p. 100, atteignant 29 p. 100 à Regina, 33 p. 100 à Saskatoon et 40 p. 100 à Yorkton. L'an dernier, les mises en chantier dans le secteur de l'habitation ont baissé de 46 p. 100. En agriculture, les faillites sont à la hausse alors que le revenu des agriculteurs diminue. En Saskatchewan, au lieu d'attirer les affaires le nouveau programme du gouvernement conservateur provincial les a découragées.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

ON SOUHAITE L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement est au pouvoir, les députés de l'opposition ne cessent d'exiger de lui qu'il crée des emplois. Tandis que le gouvernement s'efforce d'exercer le pouvoir avec de plus en plus de souplesse, de nombreux jeunes Canadiens se demandent si un climat de confiance propice à la création d'emplois est en train de s'établir.

Les ressources en capital au Canada ne sont pas suffisantes pour satisfaire les appétits des pouvoirs publics qu'ils soient fédéral, provincial ou municipal, ni les besoins du secteur privé. A mesure que les entreprises, qu'elles soient allemandes, japonaises, britanniques, italiennes, françaises, américaines, hollandaises ou autres, sentiront que le Canada est devenu un endroit plus propice aux investissements, aucun travailleur canadien ne se plaindra d'occuper un emploi à plein temps à la fois productif et intéressant.